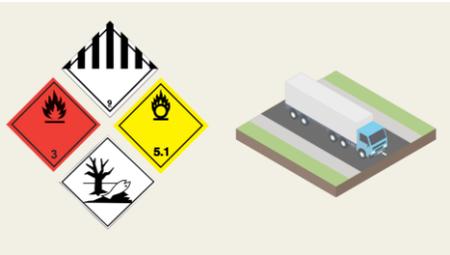




PROGRAMME DE FORMATION ¹

FORMATION EN LIGNE

ADR 1.3 : LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



L'objectif de cette formation est d'être en mesure de comprendre la réglementation qui s'applique au transport de marchandises dangereuses et de maîtriser son application. Elle s'adresse aux agents de dépôt des coopératives agricoles et leurs filiales, ainsi qu'à toute personne intervenant dans la chaîne de gestion des marchandises. Au fur et à mesure de vos parcours, vous saurez reconnaître ce qu'est une marchandise dangereuse et serez en mesure de connaître les règles qui s'appliquent au transport d'une matière dangereuse, de son achat jusqu'à son expédition.

OBJECTIFS

- > Comprendre la réglementation qui s'applique au transport de matières dangereuses
- > Maîtriser son application
- > Répondre aux exigences de la formation ADR 1.3

PUBLIC

- > Agents de dépôt des coopératives agricoles et leurs filiales
- > Tout intervenant dans la chaîne de gestion des matières dangereuses

PRÉREQUIS

- > Pas de prérequis

CONTENU

MODULE 1 / DEFINITION ET REGLEMENTATION

Ce premier module permet de comprendre la réglementation associée aux matières dangereuses. Il permet d'identifier les matières dangereuses potentiellement présentes sur les sites agricoles : engrais, produits phytopharmaceutiques, hydrocarbure, etc.

MODULE 2 / DE L'ACHAT À L'EXPÉDITION

Ce deuxième module définit les règles de gestion des marchandises dangereuses depuis leur commande jusqu'à leur expédition. Ce module précise les règles d'étiquetage des matières dangereuses, ainsi que les problématiques liées aux suremballages et à la gestion des incompatibilités lors du transport.

MODULE 3 / LES OBLIGATIONS LORS DU TRANSPORT

Ce troisième module du parcours propose un focus sur les obligations liées aux différents régimes de transport. Parmi ces obligations : la formation du personnel, les équipements de bord, la signalisation des véhicules, ... Ce module aborde également le sujet de la sûreté.

MODULE 4 / LES EXEMPTIONS

Ce dernier module du parcours propose un focus sur les différents régimes de transport, et présente notamment les exemptions : dérogations agricoles, régime des quantités limitées, exemption partielle de l'ADR en fonction des quantités transportées.

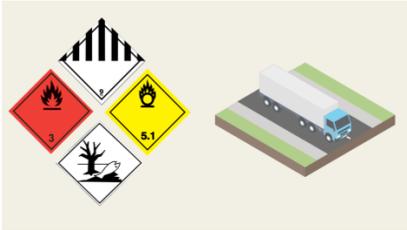
MODULE 5 / ÉVALUATION

L'évaluation porte sur l'ensemble des modules de formation. Elle permet de s'assurer que les stagiaires ont bien assimilé tous les concepts et connaissances abordés pendant la globalité du parcours.

¹ Informations conformes aux dispositions des articles L6353-1 et L. 6353-3 du code du travail



LA COOPÉRATION AGRICOLE
@CADEMY



FORMATION EN LIGNE

ADR 1.3 : LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

DURÉE

2 heures

reparties selon les souhaits de l'apprenant sur la durée de la session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance de vidéos de cours, d'activités pédagogiques (Quizz, QCM, Association, Drag and Drop, Vrai/Faux, ...) et de ressources complémentaires.

LES EXPERTS

Nos consultants en risques et conseillers à la sécurité interviennent dans les domaines des risques professionnels, des risques industriels majeurs et du transport de marchandises dangereuses. Fort de leurs expertises, ils accompagnent les coopératives agricoles et leurs filiales pour améliorer leur capacité à analyser les accidents et à mieux prévenir les risques d'accidents.

MOYENS TECHNIQUES

Une licence sur la plateforme www.coopacademy.coop sera octroyée à chaque participant. L'unique condition pour suivre ce parcours de formation est de bénéficier d'une connexion internet.

ENCADREMENT

Mylène CHAMPAIN

mchampain@solutionsplus.coop

01 44 17 58 56

PRIX²

99 euros HT / par session / apprenant

NATURE DES TRAVAUX DEMANDÉS

Exercices en ligne (Quizz, QCM, Vrai/Faux...)

MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCESSIBILITE OU D'ASSISTANCE

> **Organisation** : 100% du parcours en temps de formation asynchrone

> **Accessibilité** : Nous contacter pour déterminer l'aménagement adapté pour les personnes en situation de handicap

> **Assistance** : Hotline technique via la page « Assistance » de la plateforme

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES AUX SÉQUENCES FOAD*

- > Taux de complétion du parcours
- > Taux de complétion par module
- > Taux de réussite à l'évaluation finale (taux de réussite de 50% à minima)

*FOAD : Formation à distance

² Inscription individuelle et financement à titre personnel : nous contacter pour connaître les tarifs, modalités de règlement et conditions financières en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.